

services de placement et à l'immigration. Je me suis demandé comme bon nombre d'autres députés pourquoi le ministère ne s'appellerait pas le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Pendant longtemps, au Canada, nous avons eu un ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et je ne connais pas de pays qui ait dépendu de l'immigration plus que le Canada.

Récemment, les gouvernements des provinces, notamment les gouvernements d'Ontario et du Québec ont organisé des campagnes pour attirer la main-d'œuvre spécialisée au Canada. Notre pays a grandement besoin d'ouvriers spécialisés venant de l'étranger. Je suis consterné de voir que le mot immigration ne fait pas partie du nom de ce nouveau ministère.

Je crois qu'un très lourd fardeau sera imposé au ministre dans le domaine de la main-d'œuvre, sans parler même de sa tâche dans le domaine de l'immigration. J'espère qu'il a le dos large et solide. Au cours du peu de temps que j'ai passé à la Chambre, les fonctions d'au moins un ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ont été écrasantes. Je suis donc porté à croire qu'il devrait exister deux ministères distincts, un à qui serait confié les ressources de la main-d'œuvre et un autre qui s'occuperait de l'immigration.

La main-d'œuvre et l'immigration ont de multiples facettes en commun, mais je crains, comme certains députés de ce côté-ci de la Chambre l'ont déjà laissé entendre, que la direction de l'immigration dans ce nouveau ministère deviendra plus redondante que jamais. Peut-être que les fonctionnaires joueront un plus grand rôle en ce qui a trait à l'immigration, tandis que le ministre et son adjoint uniront leurs efforts pour l'utilisation des ressources de la main-d'œuvre et les services de placement.

J'espère assurément que le nouveau régime sera efficace, mais, je le répète, la crainte que les fonctionnaires ne s'approprient un rôle encore plus considérable dans le service d'immigration est motivée. J'ignore comment l'homme de la rue pourra communiquer avec des fonctionnaires de la Division de l'immigration, car je suppose qu'elle deviendra un service du ministère de la Main-d'œuvre. A qui les particuliers adresseront-ils les lettres et les demandes? Le gouvernement annoncera sans doute que l'immigration se rattache au ministère de la Main-d'œuvre, mais me semble-t-il, les choses auraient été facilitées à tous les intéressés si le nouveau ministère s'était appelé le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Avant que nous arrivions à l'examen de l'article 11 du projet de loi, à l'étape de

[M. Macaluso.]

l'étude en comité, le gouvernement proposera, j'en suis convaincu, de modifier le nom de ce ministère. Le Canada se compose de descendants d'immigrants et d'immigrants récents. On devrait y songer sérieusement. Je sais que la situation demeurera inchangée, à cause de la politique que le gouvernement se propose d'instaurer.

Ce sont là les points que je voulais signaler au ministre et au gouvernement avant que nous atteignions l'examen de l'article 11 du bill, et j'espère qu'on étudiera ma proposition à l'égard du nom du ministère.

**M. Brewin:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député? Ne ferait-il pas bien de proposer lui-même un amendement dans le sens des idées qu'il a formulées lors de l'étude du bill en comité? Je puis lui assurer que certains d'entre nous accueillaient très favorablement un amendement de ce genre.

**M. Macaluso:** Il se peut fort bien que je le fasse.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** La Chambre consent-elle à adopter la motion?

**L'hon. M. Starr:** Avec dissidence.

(La motion est adoptée sur division, le projet de loi est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et la Chambre formée en comité, sous la présidence de M. Rinfret, passe à la discussion des articles.)

● (4.30 p.m.)

Sur l'article 2—Création du ministère.

**L'hon. M. Bell:** Monsieur le président, l'article 2 est le premier de plusieurs articles allant jusqu'à l'article 10 qui visent à démembrer le ministère de la Justice. Lors de l'étude à l'étape de la résolution précédant ce bill, j'avais exposé pourquoi je m'oppose au morcellement de ce ministère historique. Sans vouloir radoter, je répète avec toute l'énergie possible que la proposition visant à diviser le ministère en trois est une grave erreur qui pourra avoir des répercussions funestes sur l'administration de la justice au Canada.

Cette mesure n'aurait jamais été proposée n'eussent été les problèmes éprouvés par le représentant de Papineau comme ministre de la Justice. Cela saute aux yeux. Mais ces problèmes découlaient d'un manque de consultation et de coordination. Cette trifurcation du ministère intensifiera inévitablement ces problèmes, au lieu d'y remédier. Je tiens à dire au comité qu'un ministère de la Justice, dirigé par un avocat expérimenté et compétent comme le représentant de Brant-Haldimand, peut administrer la justice dans notre